



CENTRE DE LOISIRS Juillet / Août 2023

Madame, Monsieur,

Le centre de Loisirs fonctionnera **du 10 juillet au 18 août 2023** et se déroulera :

- **Pour enfants nés entre 2020 et 2017** : A l'école Maternelle tous les jours sauf les jours de sorties et de camping l'accueil où se fera à la salle polyvalente.
- **Pour les jeunes nés entre 2016 et 2011** : à la salle polyvalente tous les jours.
- **Pour les ados âgés nés entre 2010 et 2007** : à l'espace ados (rue Jules Ferry) tous les jours sauf les jours de sorties et de camping où l'accueil se fera à la salle polyvalente.

Ce centre sera ouvert aux enfants de la commune et à ceux de l'extérieur qui auront de 3 ans révolus à 14 ans dans l'année. L'accueil aura lieu tous les jours de **9h à 12h et 14 H 00 à 17H 30** sauf **les samedis, dimanches et jours fériés, avec ouverture des portes à partir de 8h45 et 13 H 45.**

Inscription :

La participation hebdomadaire par enfant est fixée comme suit :

Quotient familial inférieur à 950€ :

- 25 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 50 € pour les enfants de l'extérieur.

Quotient familial supérieur à 950€ :

- 30 € pour les Rinxentois, les enfants scolarisés dans la commune ou ayant un lien de parenté direct dans la commune ;
- 60 € pour les enfants de l'extérieur.

Une réduction de 2€ par enfant est consentie à partir du deuxième enfant.

L'ATL est acceptée.

Les inscriptions seront reçues en Mairie de RINXENT le mercredi 31 mai et 7 juin ; le samedi 3 et 10 juin de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Et le montant de votre contribution financière sera exigé à l'inscription. Il est conseillé de respecter la période d'inscription car passé ce délai, AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE. Pour les extérieurs, votre inscription sera confirmée le lundi 12 juin, après avoir récupéré l'ensemble des inscriptions des Rinxentois.

Il n'y aura aucun remboursement pour convenance personnelle, sauf en cas de maladie (dûment constatée par un certificat médical) ou de force majeure. Ce certificat médical est à ramener impérativement en mairie.

Pour inscrire votre enfant, vous voudrez bien vous munir du carnet de vaccinations, de l'attestation CAF stipulant votre Quotient Familial ainsi que votre attestation ATL (pour les bénéficiaires : original feuillet vert) ainsi que le dossier dûment complété.

Pour les inscriptions de garderie et de cantine pour la période du centre de loisirs, elles seront à effectuer entre le 26 juin et le 1^{er} juillet, en mairie via la fiche d'inscription.

Cantine : gratuit (non obligatoire / inscription obligatoire / repas fourni par les familles.)

Garderie :

- de 7h30 à 8h45 : 1,50€ (non obligatoire)
- de 17h30 à 18h : 0.50€ (non obligatoire)

Aucun rajout ne sera possible pendant la période du centre de loisirs.

Pour information, les jours de sorties sont le mardi et le vendredi pour chaque semaine la plupart du temps. (sauf semaine de camping).



Les groupes sont les suivants :

- 3-4 ans : né entre 2020 et 2019
- 5-6 ans né entre 2018 et 2017
- 7-8 ans : né entre 2016 et 2015
- 9-10 ans : né entre 2014 et 2013
- 11-12 ans : né entre 2012 et 2011
- 13-15 ans : né entre 2010 et 2007

Dates de camping :

Juillet :

- **Les 11/16 ans** : du mardi 17/07 au vendredi 21/07
- **Les 9/10 ans** : du lundi 24/07 au mercredi 26/07
- **Les 7/8 ans** : du mercredi 26/07 au jeudi 27/07
- **Les 3/6 ans** : du jeudi 27/07 au vendredi 28/07

Août :

- **Les 9/10 ans** : du lundi 31/07 au mercredi 02/08
- **Les 7/8 ans** : du mercredi 02/08 au jeudi 03/08
- **Les 3/6 ans** : du jeudi 03/08 au vendredi 04/08
- **Les 11/16 ans** : du lundi 07/08 au jeudi 10/08

ATTENTION AUCUN AUTRE ACCUEIL n'est mis en place si votre enfant ne participe pas au camping